

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 février 2025

| | | | |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 12 | | | |
| Présents : 9 | | | |
| Votants : 10 | | | |
| Votes | Pour : 10 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Vincent CERISIER, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Téléphonie et internet pour la mairie

Après étude, il est présenté au conseil municipal, dans un souci d'économie une offre de renouvellement de l'installation téléphonique et internet de la mairie.

Ce contrat de service présenté par l'entreprise COMEVA – 9 rue Louis Malbête – ZA Les Champs du Bois – 36130 DEOLS, regroupe l'offre fixe, internet, standard téléphonique et maintenance.

Le montant de la prestation est de 111,70 € HT / mois avec 789 € HT de frais de mise en service et un montant d'acquisition du matériel de 1 464 € HT.

La mise en place de l'installation actuelle aura lieu en avril 2025.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les différents contrats et documents relatifs à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 3 mars 2025

Le Maire,
Vincent LAUER

